

**AVIS DES COMMISSIONS  
« DEVELOPPEMENT HUMAIN » ET « EPANOUISSEMENT HUMAIN »  
SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

Par courrier en date du 12 juin dernier, le Président du Conseil régional a souhaité avoir la contribution du Conseil économique et social régional sur le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).

Avec ce schéma, les commissions concernées du C.E.S.R. notent qu'en vertu du transfert de compétences issu de la loi du 13 août 2004, le Conseil régional s'engage pour la première fois à structurer sa politique dans les domaines sanitaire et social sur une période de 5 ans.

Elles avaient déjà donné un premier avis en mars dernier et avaient, en préalable, précisé que *« l'objectif affiché du projet de schéma dans ces secteurs, ne pourra être effectivement atteint que si une volonté politique forte est clairement exprimée »*. Par ailleurs, elles avaient souligné que *« le document proposé pose un diagnostic qui souffre d'un manque de précisions »* et que *« l'analyse des besoins, pour le secteur social est notoirement insuffisante »*.

Elles soulignent de nouveau que la question d'une analyse des besoins sociaux territoriaux doit être réglée, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif, profitable à une définition claire et précise du secteur social. C'est pourquoi elle espère que l'accent mis sur la mise en place d'un dispositif d'observation globale se concrétise effectivement.

Elles réaffirment que ce schéma ne peut être que la résultante entre d'une part, le constat alarmiste des retards cumulés dans les secteurs tant sanitaire que social encore loin d'être comblés et, d'autre part, une réponse concertée et anticipée à un diagnostic clairement et précisément établi. De plus, ce schéma ne sera porteur des espoirs des uns et des autres, que si les décideurs institutionnels, notamment ceux en charge de l'action sociale, et les acteurs associatifs et partenaires sociaux intervenant dans ces secteurs, expriment plus de volontarisme et de cohérence.

C'est en ce sens que les commissions affirment qu'une prise de conscience collective nécessite de regarder la réalité de secteurs fortement pourvoyeurs d'emplois avec la mise en cohérence des besoins de prise en charge et de formations, en corrélation avec l'évolution des structures d'accueil et de l'aménagement du territoire.

Elles souscrivent aux 4 axes que le Conseil régional met en avant pour atteindre ses objectifs opérationnels, tout en restant vigilantes sur les études nécessaires à mener afin de répondre aux réels besoins de ces secteurs.

Concernant l'évaluation, si les commissions estiment nécessaire le suivi du SRFSS et souhaitent pouvoir en suivre la mise en œuvre, elles demandent que son évaluation se fasse par un organisme extérieur et renouvellent, en ce sens, la demande du CESR de mettre en place une structure autonome, professionnelle, dotée des moyens financiers et humains afin de mener correctement les missions qui lui seraient assignées.